Image not found or type unknown

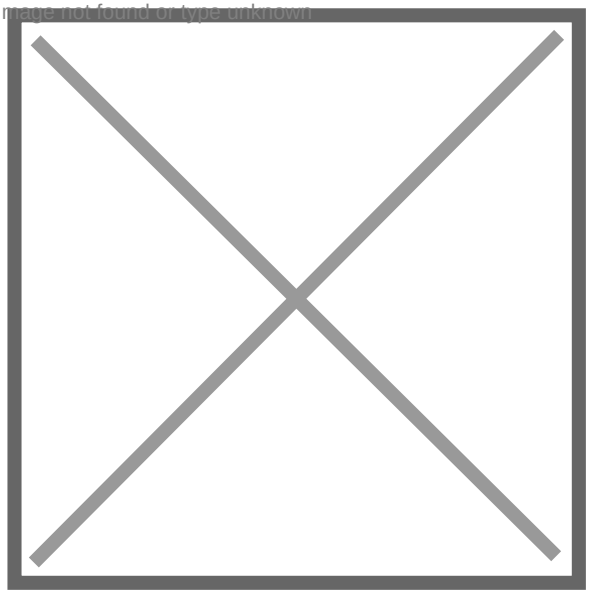

Modification contrat d'assurance non effectuée

Par **Aude**, le **20/02/2009** à **20:34**

Bonjour,
Je suis propriètaire d'1 appartement. J'ai habité cet appartement 1 an au début et je le loue depuis 2005. Le 23/06/05, j'ai téléphoné à mon assureur et je lui ai faxé ma demande pour modifier mon contrat d'assurance en ces termes : "prévoir qu'au 31 Juillet mon contrat d'Assurance habitation propriètaire occupant soit remplacé par propriètaire non occupant".
J'ai gardé la copie de ce fax.
Malheureusement, en voulant changer d'assureur, je viens de m'aperçevoir que le contrat avait été modifié en tant que propriètaire occupant avec le minimum de garanties. En téléphonant à mon assureur, il me confirme la situation et me déclare ne pouvoir faire aucun effet rétroactif. J'ai calculé cela représente env. 220 euros de surcout depuis 2005.
Que puis-je faire pour récupérer ce surcout?

Par **chaber**, le **21/02/2009** à **05:31**

Bonjour,
Vous auriez dû vous étonner de ne pas recevoir un avenant de modification d'assurance depuis 2005.

En matière d'assurance, il y a délai de prescription de 2 ans pour les réclamations.

Tentez de faire un courrier recommandé auprès du médiateur, Service Clientèle, de votre assureur en décrivant votre problème et joignant copie de votre fax, et tout document utile

justifiant votre demande

S'il accepte une solution favorable pour vous, le remboursement ne se fera que pour ces deux dernières années.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés